

« Dès le moment où dans un de vos décrets vous aurez prononcé le mot esclave, vous aurez prononcé votre propre déshonneur » (Robespierre 13 mai 1791 à la Constituante)

A PROPOS D'UN PORTRAIT PRETENDUMENT AUTHENTIQUE

Nous avons eu droit ces derniers mois à la publication dans la presse de ce visage repoussant de Robespierre, soit-disant scientifiquement reconstitué à partir d'un moulage exécuté après sa mort. Voyons y de plus près.



Le 28 juillet 1794, la tête tranchée de Robespierre roule dans le panier au bas de la guillotine ; le corps l'y rejoint et immédiatement ce cadavre et ceux de ses vingt compagnons exécutés avant lui sont emmenés au cimetière des Errancis, jetés dans une fosse commune et recouverts de chaux.



« Faire disparaître toute trace de celui qui, l'avant-veille encore, était acclamé par les élus de la Convention » : tel est l'ordre donné par ceux qui ont fomenté le complot qui a abattu l'homme le plus populaire du pays et qui craignent que la foule n'honore sa dépouille. Comment imaginer qu'en ces circonstances tendues à l'extrême on ait autorisé quelqu'un à

venir au pied de l'échafaud, sortir tout un attirail pour fondre la cire et opérer un moulage de la tête ensanglantée dont la mâchoire est désarticulée par

le coup de pistolet tiré la veille à bout portant.

C'est pourtant ce qu'a prétendu quelques années plus tard Madame TUSSAUD (née Anne-Marie Grosholtz) en présentant dans son célèbre musée de Londres le « masque mortuaire » de Robespierre, qu'elle affirmait avoir elle-même réalisé.

Et c'est à partir de ce masque fantaisiste qu'on aurait reconstitué la tête de Robespierre.

La technique de M. Philippe FROESCH, le mulhousien qui effectué ce travail (comme il l'a fait pour la tête de Henri IV) est impressionnante mais le manque d'authenticité du masque utilisé lui fait perdre tout intérêt.

Il existe d'innombrables portraits peints, croquis, gravures de Robespierre dont certains réalisés de son vivant* par des artistes en renom. Déjà en 1910 Buffenoir en avait rassemblé, reproduit et analysé plus de soixante-dix et notre association a publié il y a cinq ans une brochure comportant « Cinquante portraits de Robespierre ». Quelques uns sont très dissemblables mais il se dégage de la plupart des autres des traits communs que corroborent ce qu'en dirent les contemporains de Robespierre qui l'ont physiquement décrit. Aucun n'offre la moindre ressemblance avec l'image repoussante qu'on veut nous infliger.

Les seuls vrais bénéficiaires de cette opération, sont les sempiternels détracteurs de Robespierre qui, sous couvert d'une prouesse pseudo scientifique, ont répandu à travers les médias cette nouvelle image inquiétante à souhait. Et le filon n'est pas épuisé puisqu'on annonce que ce supposé portrait illustrera un ouvrage consacré « aux pathologies » des personnages célèbres.

Inquiétant Robespierre ? Assurément, pour ceux qui aujourd'hui craignent que reprenne le combat qu'il a engagé contre les inégalités révoltantes et qui sont redevenues plus insupportables que jamais.

C.L.

*Le dessin, rehaussé d'aquarelle reproduit ici est du peintre le baron GERARD. (1770-1837). Il fut exécuté lors d'une séance de la Convention. Il servit au peintre à faire le portrait en pied de Robespierre qui ornait le salon de Mme Duplay chez qui logeait le Conventionnel.

SOMMAIRE

- Page 2 : Olympe de Gouges au Panthéon ?
Publication (Laurent Brassart)
- Page 3 : A propos de la prétendue sarcoïdose de Robespierre
Restauration du buste de Robespierre à Harnes
- Page 4 : La Déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre
Dans le sillage de Danton : P-Nicolas Phillipeaux
- Page 5 : Les ardoisiers de Trélazé
- Page 6-7 : Vidocq
- Page 7 : Thomas Augustin de Gasparin
- Page 8 : C'était en octobre 1933
Réédition : l'histoire des girondins de Lamartine
- Page 9 : La Révolution au pays de Robespierre :
Effervescence dans les paroisses : les curés prêteront-ils serment ?

LES AMIS DE ROBESPIERRE
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mel : amisderobespierre@orange.fr

Site : www.amis-robespierre.org



Office
Culturel
d'Arras

I.P.N.S

Voilà plusieurs mois qu'on a recommencé à s'émouvoir du fait que notre Panthéon, destiné à honorer les personnages illustres de notre histoire n'avait jusqu'à ce jour accueilli que des « grands hommes » et guère de femmes, à deux rares exceptions près : Marie CURIE et Sophie BERTHELOT.

Déjà en 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution, l'idée de panthéoniser OLYMPE DE GOUGES avait été lancée, sans succès.

Cette fois la proposition de faire enfin place aux femmes dans ce temple de la République s'est emparée d'un large public et parmi les noms qui courent à travers les médias (Germaine Tillon, Georges Sand, Lucie Aubrac, Louise Michel, Joséphine Baker, Simone de Beauvoir etc...) celui d'Olympe de Gouges revient souvent, puisque considérée comme porte parole des premières féministes, pour avoir publié cette fameuse « *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* » il y a plus de 220 ans.

Il est dommage qu'au prétexte de corriger une injustice on utilise des arguments de mauvaise foi. C'est pourtant ce que font à l'envi ceux pour qui la Révolution sera toujours synonyme de perversité, tel ce numéro de MARIANNE du 31 août 2013 qui titre : « OLYMPE DE GOUGES UNE FEMME CONTRE LA TERREUR, et ajoute : « Elle fut la première des féministes et le paya de sa vie »

Enorme contre vérité, qui voudrait faire croire que c'est pour avoir réclamé des droits pour ses semblables que la jeune femme a été exécutée alors que c'est pour une toute raison qu'elle a été condamnée.

Farouchement hostile à la politique intérieure et extérieure du gouvernement de salut public, Olympe de Gouges a, dans un pays assiégé de toutes parts, violé les lois de la république, rendues draconiennes par les circonstances.

L'opinion de notre ami Jean-François PATTE

Il me semble intéressant de rappeler l'importante activité d'Olympe de Gouges sous la Révolution Française. La pionnière des droits de la femme a dénoncé la peine de mort, l'esclavage des noirs et milité pour la reconnaissance des enfants nés de père inconnu. Elle a fait créer maternités, refuges pour mendiants et ateliers nationaux pour chômeurs. Pionnière du divorce, que la Convention a légalisé le 20 septembre 1792, elle a inspiré notre système de protection sociale, son contrat social entre l'homme et la femme préfigurant le PACS actuel.

Elle a tenu à associer les droits des femmes à ceux des hommes dans sa fameuse déclaration, qui insiste particulièrement sur le droit des femmes à accéder « à toutes dignités, places et emplois publics » (art.6), à leur droit d'expression (art.11) ou leur droit de propriété (art.17).

Rappelons brièvement ce que fut son parcours au plein cœur de la Révolution. *OLYMPE DE GOUGES (1748-1793) (de son vrai nom : Marie Olympe Grouze) est née à Montauban d'un père boucher ; elle assurera être la fille illégitime de J.J. Lefranc de Pompignan. En 1765 elle épouse Aubry, dont elle a un fils. Après la mort de son mari(1766) elle prend le nom d'Olympe de Gouges et vient à Paris où elle mène une vie de demi-mondaine avant de se lancer dans la carrière littéraire.*

*Elle écrit un grand nombre de roman, essais et pièces de théâtre, dont plusieurs prennent parti contre l'esclavage. Dès 1788 elle publie de nombreux écrits politiques, dont le plus important est la *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne* (septembre 1791). Dans ce texte d'un féminisme théorique, elle demande que les femmes, nées libres et égales en droit aux hommes, puissent jouir de leurs droits naturels, que les hommes leur ont ravés dans la société ; tant que les femmes ne récupéreront pas la totalité de leurs droits la Révolution ne sera pas complète, affirme-t-elle.*



Sa peur du mouvement populaire la rangea aux côtés des Girondins et elle écrivit de très violents pamphlets contre Marat et Robespierre. En décembre 1792 elle s'offrit à la Convention comme défenseur de Louis XVI qu'elle jugeait fautif comme roi mais non comme homme. Après les journées de mai-juin 1793 elle exprima ouvertement sa solidarité avec la Gironde et fut arrêtée le 20 juillet 1793 comme auteur d'une affiche fédéraliste, condamnée à mort le 2 novembre, exécutée le 3 novembre.

(Extrait du Dictionnaire historique de la Révolution française d'Albert SOBOUL)

L'A.R.B.R

Publication

Gouverner le local en révolution : Etat, pouvoirs et mouvements collectifs dans l'Aisne, 1790-1795 Laurent Brassart

Ni bastion de l'ultra Révolution, ni fief de la Contre-Révolution, le département picard de l'Aisne semble traverser les premières années de la Révolution dans le conformisme et la modération politique. Même ce moment de violence paroxystique que fut la Terreur (1793-1794) ne s'accompagne d'aucun débordement sanguinaire. Pour autant, ce territoire ne saurait être considéré comme celui du vide politique. Les conflits sont aussi récurrents que multiples, mobilisant dans des dynamiques, tour à tour contradictoires et complémentaires, les mouvements collectifs et les pouvoirs locaux. (Ed. : S.E.R)

220 ° ANNIVERSAIRE : 4 FEVRIER 1794 LA CONVENTION ABOLIT L'ESCLAVAGE

« *Périssent les colonies s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté !* »
(Robespierre 13 mai 1791 à la Constituante)

A PROPOS DE LA PRETENDUE SARCOÏDOSE DE ROBESPIERRE

La cause de la mort de Robespierre ne fait évidemment aucun doute : le célèbre révolutionnaire a été guillotiné le 28 juillet 1794. Mais, s'il n'avait pas été envoyé à l'échafaud à l'âge de 36 ans, Robespierre n'aurait peut-être pas vécu très vieux.

Le légiste Philippe Charlier, du laboratoire d'anthropologie médicale et médico-légale de l'Université Versailles - Saint Quentin en Yvelines vient en effet de révéler qu'après avoir souffert de la variole, celui que l'on surnommait « l'Incorruptible » était probablement atteint d'une Sarcoïdose diffuse.

Pour poser ce diagnostic 219 ans après la mort de Robespierre, le Dr Philippe Charlier s'est appuyé à la fois sur des témoignages de ses contemporains (en particulier les comptes-rendus médicaux de son médecin, le Dr Joseph Souberbielle et les souvenirs (controversés) de Marie Groultz (plus connue sous son nom d'épouse, Madame Tussaud) et sur l'examen de deux masques mortuaires dont l'un a servi de base à la reconstitution faciale en 3D réalisée par l'infographiste Philippe Froesch du laboratoire Visual Forensic de Barcelone.

Passons en revue la liste des symptômes présentés par le révolutionnaire telle qu'établie par le Dr Charlier : une asthénie (fatigue intense) et un affaiblissement progressif et généralisé ; une atteinte cutanée à la fois au niveau des jambes (ulcères récurrents) et au niveau du visage (nodules principalement sur les joues et les ailes du nez) ; une atteinte ophtalmologique (sa vision se serait brutalement altérée) ; une atteinte hépatique (sub-ictère conjonctival qu'il dissimulait derrière des lunettes teintées) et une atteinte des voies respiratoires supérieures (épistaxis profuses au point de « couvrir son oreiller de sang chaque nuit »).

La Sarcoïdose ou maladie de Besnier-Boeck-Schaumann (décrite pour la première fois en 1877 par un médecin anglais, Sir Jonathan Hutchinson) est une maladie inflammatoire systémique de cause inconnue, qui atteint préférentiellement les poumons, mais peut toucher n'importe quel autre organe. Elle comporte des signes respiratoires, mais aussi extra-respiratoires : manifestations générales, cutanées, ophtalmologiques, articulaires, ganglionnaires, neurologiques, hépatiques, cardiaques, rénales et ORL. Néanmoins, face à cette pathologie polymorphe, aucun ta-

bleau clinique n'est suffisamment spécifique pour affirmer le diagnostic avec certitude.

Ce qui explique que celui-ci ne peut-être porté que par la conjonction d'éléments cliniques, radiologiques, biologiques et surtout anatomopathologiques.

L'examen clé est la biopsie d'un organe atteint qui retrouve un granulome épithélioïde géantocellulaire sans nécrose caséuse.

(Encore que, pour être tout à fait exact, ce dernier ne soit pas réellement spécifique puisqu'on peut le retrouver dans certaines maladies auto-immunes – encore appelées connectivites – et dans les vascularites, d'où la nécessité d'un faisceau consistant d'arguments).

Mais revenons-en au cas Robespierre : une suite de

aucun tableau clinique n'est suffisamment spécifique pour affirmer le diagnostic avec certitude

signes cliniques totalement aspécifiques (asthénie, affaiblissement généralisé), qui plus est rarement présents dans les cas avérés de Sarcoïdose (atteintes hépatique et ORL), dont certains ne font même pas partie du tableau de la maladie (ulcères des membres inférieurs), ainsi que l'absence de documents radiographiques et histologiques (et pour cause !!!)... et un facteur confondant pour les lésions cutanées car Robespierre avait le visage marqué par la variole... Il nous est donc formellement impossible d'affirmer – n'en déplaise au Dr Charlier – que l'illustre révolutionnaire ait, un jour, pu souffrir d'une telle pathologie !

Marie CSANYI, étudiante en médecine
Docteur Michel CSANYI

Il a été depuis révélé que la méthode de reconstitution faciale utilisée par Philippe Froesch serait utilisée en vue d'une série télé produite par des sociétés espagnole et britannique. Après le visage de Robespierre, sont prévus ceux de Dante, du marquis de Sade, de Napoléon, de Jules César et de Marie-Antoinette...

Illustration : buste de Robespierre par Claude-André Dessein (1791) considéré comme un portrait fidèle de l'Incorruptible



Restauration du buste de Robespierre à Harnes

A l'initiative de René Debarge, une délégation du Comité directeur des *Amis de Robespierre* s'est rendue à Harnes dans le Pas-de-Calais où le buste de Robespierre, qui a été restauré, est exposé dans la salle du Conseil Municipal.

Ce buste a été offert en 1990 par l'A.R.B.R à l'occasion de l'inauguration de la rue Robert de Robespierre, aïeul harnésien de Maximilien.

C'est Ferdinand Binet, alors directeur de l'École des Beaux Arts de Cambrai, qui réalisa le moulage à partir du buste exposé à l'Hôtel de ville d'Arras.



DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DE DU CITOYEN PROPOSEE PAR ROBESPIERRE EN 1793

Suite et fin

Avec en regard, les articles de la Déclaration des droits de l'homme décrétés par la Convention nationale et acceptés par référendum soumis au peuple en 1793

- Art. 30 : Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il entre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ces droits.
Article XXIII retenu par la Convention : « *La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits ; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.* »
- Art. 31 : Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie.
- Art. 32 : Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.
Article XXX retenu par la Convention : « *Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.* »
- Art. 33 : les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.
Article XXXI retenu par la Convention : « *Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.* »
- Art. 34 : Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires ; ils lui doivent rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.
Cette exigence n'a pas été retenue
- Art. 35 : Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même Etat.
- Art. 36 : Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.
- Art. 37 : Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.
Aucun des trois articles précédents relatif à la politique extérieure n'a été retenu par la Convention.
- Art. 38 : Les aristocrates, les tyrans quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers qui est la nature.

DANS LE SILLAGE DE DANTON

Pierre Nicolas PHILIPPEAUX

Né à Ferrières (Seine-Inférieure) le 5 mars 1756 - Mort à Paris le 5 avril 1794

Avocat au Mans, juge au tribunal du district de cette ville, fondateur du journal « Le Défenseur de la Vérité ou l'Ami du genre humain », Philippeaux est élu à la Convention par le département de la Sarthe.

Rallié à Danton, il est avec Camille Desmoulins son principal libelliste.

Envoyé en juin 1793 en mission en Vendée, il ne s'y montre pas très capable et passe son temps à envoyer des lettres d'auto-promotion grotesques à la Convention et à échafauder des plans invraisemblables qui font de lui la risée de ses collègues.

Il rejette les résultats désastreux de cette stratégie sur l'incapacité des généraux sans-culottes.

Il s'oppose à plusieurs reprises au robespierriste Choudieu qui le dénonce comme un incapable dangereux.

Au début de janvier 1794, Choudieu dépose un rapport



accablant se terminant ainsi : « Pour moi, qui ai promis en termes clairs de prouver que Philippeaux était un fou ou un imposteur, je crois avoir rempli suffisamment

cette tâche pénible et j'abandonne maintenant à la Convention nationale le soin d'examiner si elle le décrètera d'accusation comme un imposteur contre-révolutionnaire ou si elle lui fera préparer un logement aux Petites-Maisons (*). »

Attaqué par Collot d'Herbois et Carrier, accusé de lâcheté, de vantardise et d'incompétence, Philippeaux est achevé par un rapport de Saint-Just. Il est envoyé au Tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud.

Docteur Michel

CSANYI

(*) Hôpital qui abritait des fous des deux sexes.

La population ouvrière en butte à la misère sous la Révolution

L'EXEMPLE DES ARDOISIERS DE TRELAZE

Chômage, flambée des prix, pénuries et privations, firent que les acquis de la Révolution furent loin d'être perceptibles pour l'ensemble du petit peuple. Ainsi l'émeute tragique qui se déroula les 4, 5 et 6 septembre 1790 eut pour cause le prix du pain et la dénonciation de la spéculation.

Comme chaque samedi, le 4 septembre 1790 voit se dérouler le grand marché de la ville d'Angers sur le Champ de Mars, en particulier celui des grains et des farines fréquenté par les boulangers, les ménagères de la ville et la population des communes ardoisières environnantes.

Dès juillet 1790, on avait vu les denrées renchérir, surtout le prix du pain qui augmenta dans des proportions importantes. Malgré une récolte abondante, les « accapareurs », après avoir acheté le pain à vil prix, écoulaient leur marchandise en petite quantité mais à des prix de plus en plus élevés.

Ce jour-là, une agitation bruyante fit place à un mouvement de foule vers les vendeurs. Effrayés, les marchands de grains s'enfuirent. Suite à cette ruée, on s'empara des charrettes, et tous les ustensiles saisis alimentèrent un immense bûcher.

Aussitôt alerté, le Maire d'Angers fait prévenir la Garde Nationale et le commandant du « Royal Picardie », régiment de cavalerie caserné dans la ville.

L'incendie éteint, on arrêta un ouvrier des carrières nommé Lison. Le calme ne revint pas et la foule restait présente dans les rues adjacentes. On se préparait à faire descendre sur Angers les ouvriers des communes ardoisières voisines. Les manifestants délivrèrent dans la soirée l'ouvrier arrêté le matin. L'administration en place sentit nécessaire de donner un semblant de satisfaction aux citoyens mécontents en faisant proclamer que dès le lendemain, dimanche 5 septembre, chacun pourrait se présenter au centre de son quartier pour rédiger des pétitions où seraient rédigées leurs plaintes. Ce jour-là les esprits étaient loin d'être apaisés, néanmoins tout se passa sans incident grave.

Mais c'est le lundi 6 septembre que les moments tragiques arrivèrent. Les mesures prises par l'administration départementale pour faire baisser le prix du pain étaient trop tardives. Vers huit heures du matin, un cortège d'environ deux mille ouvriers des carrières se mit en marche. Il arriva au centre d'Angers dans le milieu de la matinée. Sur le champ de Mars, attendaient la Garde Nationale et le régiment du « Royal Picardie ».

Les deux troupes s'observèrent pendant quelques temps. Les administrations siégeant à l'Hôtel de ville décidèrent de déléguer auprès des insurgés M. Deshoulières, le maire d'Angers, qui promit une prochaine diminution du prix du pain. Il supplia les « honnêtes ci-

toyens » de rentrer paisiblement chez eux. Ces paroles prononcées, le tumulte reprit, la foule indignée se rapprochant de la Garde Nationale.

Les premiers coups de feu éclatèrent, des hommes tombèrent. Puis une fusillade nourrie éclata tandis que les cavaliers du « Royal Picardie » se mirent à charger. L'assaut fut bref mais fit pourtant plusieurs morts et de nombreux blessés. Rentré à l'Hôtel de ville, le maire proclama la loi martiale et fit sonner le tocsin. Après s'être dispersés, les manifestants se dissimulèrent pour éviter les représailles.

Dès le lendemain, de nouvelles troupes arrivèrent et de grandes proclamations appelant au calme furent affichées à travers le département du Maine et Loire.

Restait à punir les soit-disant coupables. Après une instruction qui ne dura que vingt-quatre heures à peine, les sentences furent rigoureuses. Deux ouvriers des carrières furent condamnés à être pendus ainsi qu'un sergent de la garde nationale qui avait voulu entraîner sa section avec les insurgés. Une femme fut également pendue, et deux autres emprisonnées. Une autre encore fut fouettée en place publique et attachée au pilori.

En réalité, pourquoi cette population ouvrière s'est-elle révoltée ? Les agitations populaires à Trélazé et dans d'autres lieux en bordure d'Angers traduisaient un grand mécontentement à l'égard de la hausse excessive des denrées alimentaires. Chacune des manifestations dénonçait les accapareurs. Il est incontestable que les « perrayeux » (ouvriers ardoisières) ainsi que les ménagères des faubourgs d'Angers ne se sont pas révoltés pour piller, incendier et maltraiter les gens mais, soulevés par la misère, ils n'avaient d'autres intentions que d'obtenir une police raisonnable pour le prix du blé et du pain.

René Debarge

Sources :

- musée de l'ardoise de Trélazé
- ouvrage de François Simon sur les perrayeux avant et pendant la révolution française



François Vidocq atteignait 14 ans au début de la révolution. Il était né le 23 juillet 1775 d'un père boulanger et marchand de blé aisé, tenant boutique rue du miroir de Venise, aujourd'hui rue des trois visages à Arras.

Le garçon n'était apparemment pas passionné par l'actualité politique et sociale. Plutôt un mauvais sujet, bagarreur par instinct, chapardeur jusque dans la caisse de la boulangerie paternelle, il a déjà encouru quelques jours de geôle à la prison des Baudets.

En 1790, son ambition c'est d'émigrer en Amérique, l'eldorado, et pour s'offrir le passage, il vole à son père l'équivalent de 6 500 de nos euros, qu'il perdra à Blankenberghe, port de la côte belge, en s'enivrant avec un groupe d'escrocs qui l'ont alléché avec de fallacieuses promesses de traversée océane.

Sans le sou, il est alors embauché comme valet d'écurie dans le cirque ambulante de Comus. Celui-ci se fait appeler le premier physicien de l'Univers, un prestidigitateur qui peut déclencher le tonnerre, deviner l'âge des assistants, suspendre leurs montres au plafond. Son meilleur tour, c'est de jeter sur le public un verre de vin qui se transforme en bouquet de fleurs avant d'atteindre sa cible. Il enseigne l'acrobatie et les contorsions au jeune Vidocq (qui lui seront utiles dans sa vie aventureuse), mais lorsqu'il prétend lui imposer de jouer les anthropophages en engloutissant des tonnes de viandes prétendues humaines, François, dégouté, quitte le cirque. Le voilà employé dans un théâtre de marionnettes, mais quelques jours après son engagement, le directeur le surprend embrassant sa jeune femme à pleine bouche.

Renvoyé, il se résout à revenir à Arras, tête basse. Un aumônier militaire a négocié le pardon paternel, à condition qu'il s'engage dans l'armée. C'est chose faite le 10 mars 1791. Il sera sous l'uniforme, absolument insupportable, multipliant les duels par susceptibilité ou pour des rivalités amoureuses... il y a des morts et des blessés.

Le 21 septembre 1792, jour de la proclamation de la république, au lendemain de Valmy où il affirme avoir été présent, il est promu caporal, mais il s'en prend bientôt brutalement à son supérieur, un sergent major. Menacé de cour martiale, il déserte pour s'enrôler aux 11^{ème} chasseurs avec lequel il participe à la victoire de Jemmapes. Quelques semaines plus tard, il sera parmi la poignée de soldats qui accompagneront Dumouriez et le futur Louis Philippe lorsqu'ils passeront à l'ennemi le 5 avril 1793.

Il réapparaît en août dans Arras. Ce sera pour se quereller avec un musicien dont il courtise l'épouse. Après un duel avorté, le mari trompé le dénonce comme comploteur au service de l'aristocratie : nouvel emprisonnement aux Baudets du 9 au 21 janvier 1794, puis élargissement faute de preuves.

Flairant le vent, il entreprend de fréquenter les Jacobins locaux au point de se marier le 8 août avec la sœur d'un de leurs dirigeants. Hélas, elle le trompe, il se collette avec l'amant : prison pour coups et blessures. Libéré en novembre, suivant à la trace les armées victorieuses de la République, il s'installe à Bruxelles, vivant d'expédients, un peu souteneur, un peu maître chanteur. Sous de faux noms, il échappe plusieurs fois aux plaintes et aux gendarmes, jusqu'au moment où, reconnu, il doit fuir derechef.

1795 : le voilà acoquiné à une bande qu'on appelle l'armée volante, une troupe de faux officiers qu'on voit partout sauf sur le front, subsistant de rapines et de réquisitions. Il s'y promeut capitaine, ce qui l'autorise à s'épanouir aux frais d'une baronne déjà âgée. Mais lorsqu'elle le presse de l'épouser, il disparaît non sans la dépouiller de ses économies. Ensuite, jusqu'à l'automne, il bat la campagne avec un groupe de tziganes pillards, et dans un bal, il s'amourache de Francine. Elle n'a pas que lui comme soupirant, et lorsqu'il les aperçoit souper ensemble chez un traiteur de Lille, il empoigne par le col son rival, un gradé du génie, et il le frappe à coups redoublés. Plainte, cachot, jugement : trois mois de prison à purger dans la maison forte de la Tour Saint-Pierre.

C'est là que bifurque l'itinéraire du mauvais garçon d'Arras.

Deux codétenus lui proposent de participer à la confection d'une levée d'érou falsifiée au bénéfice d'un autre prisonnier qui promet de les rémunérer grassement une fois libéré. Las, il est arrêté avant même d'avoir franchi le portail de la prison et François est convaincu d'avoir, au moins, apposé le cachet censé authentifier l'acte, en vrai un tampon dérobé à l'armée.

Le cas est grave, faux et usage de faux en écritures publiques, passible de 8 ans de bagne, les fers aux pieds, accouplé par une chaîne à un autre bagnard, un collier métallique autour du cou, la bastonnade pour un oui ou pour un non, nourri de quelques fèves trempant dans un bouillon.

François ne songe qu'à éviter ce destin, évadé le 30 décembre, repris le 21 janvier, à nouveau échappé le 2 février et rattrapé le 19 novembre. Le 13 janvier 1798, il arrive avec un convoi de condamnés au bagne de Brest. Il s'enfuit le 28 février, pour s'enrôler comme matelot sur un navire corsaire, mais, jouant de malchance, il a utilisé comme nom d'emprunt celui d'un marin qu'il croyait mort mais qui était en réalité recherché pour désertion, crime entraînant la peine capitale. Mieux vaut donc s'avouer comme bagnard évadé lors de son arrestation le 22 juin 1799.

Cachot à Bicêtre, bagne à Toulon. Après une première tentative d'évasion échouée, il se « fait la belle » le 6 mars 1800. Comme le prescrit le règlement, trois coups de canon tirés du fort donnent le signal de la chasse à l'homme.

(suite page 7)



L'an huit (1800). La révolution poignardée en Thermidor étouffe sous Bonaparte. Alors, Vidocq songe à se tailler une place stable, celle de chien de garde, dans la société bourgeoise qui naît. A nouveau arrêté près de Roanne, il sollicite hardiment de rencontrer le commissaire central de Lyon et lui propose ses services comme indicateur. En ce temps où l'identification d'un suspect repose sur le souvenir que ses traits, sa silhouette, sa voix, ses manies ont gravé dans la mémoire des témoins, Vidocq peut être précieux grâce aux rencontres qu'il a faites au bagne ou au cours de ses aventures ainsi que par son auréole, dans le milieu, de roi de l'évasion. Il est retenu, muni de diverses couvertures et rémunéré au résultat.

Neuf ans plus tard, ayant donné suffisamment de gages et transféré à Paris, il est autorisé à s'entourer d'une brigade de police parallèle, dite de sûreté, constituée d'anciens bagnards « repentis ». Elle donnera moult satisfactions à tous les régimes qu'elle servira, Empire, Restauration, monarchie de Juillet, protégeant l'état, et la société par ses succès policiers, mais aussi par de sordides provocations politiques, prétextes à répressions contre les opposants républicains. Jusqu'en 1837 où la jalousie des services officiels de la préfecture, quelques bavures et une vague tendance gouvernementale au moralisme contraignirent Vidocq à la dé-

mission (cependant, son officine subsista sous la direction d'un autre ancien bagnard).

Notre homme avait 62 ans et toujours la même énergie. Il fonda une petite entreprise de fabrication de papier infalsifiable, qui périclita malgré sa compétence en la matière, puis une agence privée de renseignements (une des premières en France) composée d'une équipe de malfrats : coups fourrés, chantages, filatures, espionnage entre époux. Un des clients le plus notoire fut le poète Alfred de Vigny qui faisait surveiller sa maîtresse la comédienne Marie Dorval. Elle le trahissait avec le romancier Jules Sandeau, ancien amant de George Sand. L'agence fut prospère jusqu'en 1845.

François Vidocq mourut bourgeoisement en 1857. Il avait inspiré le personnage de Vautrin dans la Comédie Humaine de Balzac, ceux de Jean Valjean et de Javert dans les misérables d'Hugo, des épisodes à Eugène Sue, Alexandre Dumas, Edgar Poe, sans oublier une série télévisée à la fin du 20^{ème} siècle avec Claude Brasseur comme protagoniste. Ses mémoires et ses récits ont contribué à répandre l'argot des bas-fonds chez les romanciers romantiques.

Jean Gouellain

Thomas-Augustin de GASPARI

Issu d'une famille noble corse, Thomas-Augustin de Gasparin naît à Orange le 27 février 1754.

Capitaine au début de la Révolution, il fait, dans une brochure, l'apologie des suisses du régiment de Châteaueux, révoltés à Nancy lors de la mutinerie d'août 1790.

Elu à la Législative par les Bouches-du-Rhône, il y siège à la commission militaire et fait assimiler les officiers élus par les unités de volontaires aux officiers de l'armée régulière – mesure s'expliquant selon moi par la déconvenue d'un homme qui a mis dix-sept ans pour passer du grade de sous-lieutenant à celui de capitaine !

Réélu à la Convention, il vote la mort du roi sans sursis.

Envoyé en mission à l'armée du Nord, il s'y trouve lorsque le général Dumouriez et le duc de Chartres, fils de Louis-Philippe d'Orléans passent à l'ennemi. Il prend immédiatement toutes les mesures que réclame la gravité des circonstances.

Elu en juin 1793 au Comité de Salut Public, il en démissionne pour raison de santé le 27 juillet. Robespierre le remplace sur proposition de Jeanbon Saint-André : « *La mauvaise santé de notre collègue Gasparin l'a obligé de sortir du Comité de Salut Public. Les travaux du Comité ne permettent pas de le laisser incomplet. Je suis chargé de vous proposer de faire remplacer Gasparin par Robespierre aî-*



né. »

Malgré sa santé précaire, il est envoyé en mission à l'armée d'Italie où il rencontre le jeune Bonaparte lors du siège de Toulon.

Dirigeant l'artillerie, ce jeune officier inconnu propose un plan que les autorités refusent. Gasparin, lui, comprend immédiatement toute la portée de ce plan audacieux et parvient à le faire adopter.

Malheureusement, victime d'une fluxion de poitrine, on le rapatrie à Orange sa ville natale où il meurt le 7 novembre 1793 en ignorant la victoire française sur les Anglais.

Devenu empereur, Napoléon Ier n'oublia pas celui à qui il devait le début de sa fortune.

A Sainte-Hélène, il légua la somme de cent mille francs à ses descendants.

Il écrivit notamment dans son testament : « Gasparin nous a mis, par sa protection, à l'abri de la persécution et de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. »

Tout à son enthousiasme, la Convention décide le transfert du cœur de Gasparin au Panthéon mais la mesure n'est pas exécutée.

Docteur Michel Csanyi

Les Amis de Robespierre ont le plaisir de signaler que
le docteur Michel Csanyi,
membre du Comité directeur de l'ARBR depuis 2003
et Président depuis 2010

a été récemment admis comme membre de la Société des Etudes Robespierristes.

Nous lui souhaitons de beaux succès dans cette nouvelle mission

C'ETAIT EN OCTOBRE 1933

Dans un récent courrier un correspondant tient à nous faire connaître la détestable opinion qu'il a de Robespierre coupable à ses yeux d'être : « l'homme de la Terreur, l'homme de la guillotine, l'homme des persécutions religieuses (pour le plus grand bénéfice de la franc-maçonnerie) et l'homme des grands massacres de Vendée. Ce massacre servit de prélude (et d'excuse) aux grands massacres ultérieurs de l'histoire moderne etc... »

Et notre correspondant d'ajouter : « qu'il est fier de son grand-père qui a renversé ses pots de peinture rouge dans les caniveaux d'Arras pour protester contre la réhabilitation de Robespierre dans sa ville natale ».

Belle occasion pour nous de rappeler en quelles circonstances ce vénérable grand père a pu se distinguer

En octobre 1933, avec l'accord du maire, M. Delansorne, et d'une municipalité radicale-socialiste, la Société des Etudes robespierristes décida d'offrir à la ville d'ARRAS un buste de Robespierre (marbre réalisé par Cladel) qui serait érigé dans les jardins du palais Saint-Vaast.

L'annonce de cet événement suscita une réelle effervescence, surtout par voie de presse, principalement dans la bourgeoisie locale et les milieux catholiques. L'académie d'Arras, le corps des avocats et une partie des Rosati affichèrent leur hostilité à cette initiative.

Dans la nuit qui précéda l'inauguration du buste, deux simulacres de guillotines furent dressées dans la ville et un liquide rouge sang répandu dans quelques caniveaux.

Les cérémonies, banquets et discours (800 personnes l'après-midi) se déroulèrent normalement mais par précaution le buste fut provisoirement installé dans l'hôtel de ville. Il y est encore.

Qu'il y ait eu à Arras en 1933 une vive (et surtout spectaculaire) opposition à Robespierre n'est pas douteux, mais il est abusif d'en déduire qu'Arras était à cette époque majoritairement hostile à Robespierre, comme on l'a constamment affirmé depuis. L'affaire du buste a ressurgi dans la campagne des élections municipales de 1935 et la municipalité, renforcée à gauche, a été aisément réélue.

En 1933, la crise avait favorisé la montée des mouvements d'extrême droite plus ou moins inspirés du fascisme et du nazisme (Hitler était arrivé au pouvoir en janvier).

Il fut assez rapidement établi que ce sont des activistes de l'extrême droite d'Arras et de Béthune (dont l'un des principaux animateurs était Maître D..., un avocat du barreau de Béthune) qui ont dressé les fausses guillotines.

Il faut rappeler que les mouvements, Croix de feu, Jeunes patriotes, Solidarité Française, etc... étaient alors organisés à Arras, y manifestaient ouvertement, drapeaux en tête, et y faisaient venir leurs leaders. La presse arrageoise de cette époque (surtout le Courrier du Pas-de-Calais) leur était assez favorable et il n'est pas difficile d'y retrouver les noms des activistes locaux de ces mouvements, dont peut-être celui du grand-père dont le petit-fils se réclame aujourd'hui.

Certains seront, dans les mois qui suivent, soupçonnés d'être les instigateurs des inscriptions antisémites et pro-nazi (croix gammées) qui souillèrent les bâtiments publics et des magasins juifs dans Arras.

On a trouvé quelques-uns de ces agitateurs extrémistes (qui célébraient chaque année l'anniversaire du 6 février 34) comme collaborateurs notoires à Arras sous l'Occupation.

Pas de quoi être vraiment fier, si c'est le cas.

Publication (suite)

Une réédition de l'HISTOIRE DES GIRONDINS d'Alphonse de Lamartine

Peu de livres auront connu pareille fortune. Au sens propre d'abord, car, née de la plus prosaïque des nécessités – la faillite qui menace son auteur –, l'*Histoire des Girondins* a été explicitement conçue pour être un des best-sellers du siècle, ce qu'elle fut en effet. Mais aussi au sens figuré : publié en 1847, la même année que les *Histoires de la Révolution* de Michelet et Louis Blanc et de l'*Histoire des Montagnards* d'Esquiros, le livre de Lamartine non seulement triomphe de ses rivaux, mais est immédiatement interprété comme une annonce de la révolution à venir.

La thèse du livre est d'envisager la Révolution française comme l'œuvre de la Providence, et d'en montrer les protagonistes comme mus à leur insu par une force qui les dépasse et les emporte vers les valeurs d'humanité, de liberté et d'égalité, supérieures à celles du monde aristocratique.

Réhabiliter la Révolution en « la séparant de ses crimes », tel est le sens de l'entreprise.

Mais l'ouvrage comporte une surprise de taille. Lamartine l'avait d'abord conçu comme une apologie des Girondins. Toutefois, au fil des pages, l'admiration se transforme en

ressentiment. La faction girondine est convaincue tout à la fois de bellicisme, d'égoïsme de classe et d'une modération coupable d'avoir arrêté la Révolution à mi-pente. Si la Révolution française est en son cœur même, une irrésistible marche en avant, ceux qui n'épousent pas cet élan sont condamnés.

L'ouvrage glisse donc à l'admiration pour Robespierre et à l'éloge de la radicalité jacobine. « Il nous dore la guillotine », dira cruellement Chateaubriand.

Le grand intérêt du livre, nous dit Mona Ozouf qui signe par ailleurs la préface, reste l'embarquée qui emporte son auteur vers l'idéologie du salut public. On peut y voir le jacobinisme impénitent et le culte de la force qui sont le fond de l'histoire française. Lamartine, regrette Michelet, conforte l'Europe dans l'idée que la France, c'est toujours Robespierre. Et voilà qui, selon Thibaudet, fait des *Girondins* un livre capital, miroir d'une francité éternelle.

Histoire des Girondins par Alphonse de Lamartine (réédition Robert Laffont) collection Bouquins (2 volumes) préface de Mona Ozouf. Edition établie et annotée par Anne et Laurent Theis

Arras, dimanche 23 janvier 1791

Effervescence dans les paroisses: les curés prêteront-ils serment ?

C'est ce jour là qu'à l'issue de la messe, prêtres et vicaires des villes du royaume doivent publiquement jurer : *fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.* *

Le clergé d'Arras va-t-il jurer ou pas ?

L'enjeu est de taille dans une ville réputée très catholique qui compte plus de huit cents ecclésiastiques, onze églises paroissiales, et autant de chapelles et oratoires, une quinzaine de couvents et abbayes, un évêché et son chapitre de quarante chanoines.

« Moines de toutes espèces, religieuses de toutes couleurs, caricatures processionnelles de toutes saisons, missions de tout genre, s'agitaient, fourmillaient sur le sol le plus fertile. On rencontrait dix frocs avant de rencontrer un homme, quarante surplis avant de trouver un citoyen. On voyageait, ou pour mieux dire on se faisait jour à travers les châsses, les bannières, les reliques, les repositoires et les carrosses des abbesses... ». Ainsi parlait un voyageur arrivé à Arras à la veille de la Révolution.

Déjà le jeudi 20 janvier le citoyen Fromentin, maire de la ville et ses officiers municipaux alertent le district par cette lettre qui trahit leur inquiétude :

« Nous venons de recevoir deux lettres des curés de cette ville qui ne sont pas disposés à prêter le serment prescrit par la loi du 27 Novembre dernier aux ecclésiastiques fonctionnaires publics ; ils nous demandent une réponse positive sur la question de savoir s'ils devront continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Nous pensons que tous les ecclésiastiques qui sont dans le même cas nous ferons les mêmes questions et nous croyons messieurs qu'il est de notre devoir de nous adresser à vous afin que vous nous mettiez à même de faire à ces questions une réponse prompte et claire ; nous ne dissimulons pas quel danger serait pour la tranquillité publique et quelles funestes conséquences pourrait avoir la désertion des prêtres et la clôture des églises... ».

Sur le champ les dirigeants du district répondent que ceux qui refuseraient de prêter le serment devront cesser leur fonction publique sous peine d'être poursuivis.

Le samedi 22, le maire d'Arras s'inquiète à nouveau : *« Une ville de 23000 habitants va être privée de l'administration des sacrements, et de secours spirituels ».*

Ses craintes étaient fondées puisque le dimanche venu, pour toutes les paroisses, seuls le curé de St Nicolas des Fossés et son vicaire ont prêté serment.

Le conseil général de la commune se met aussitôt en branle pour assurer le remplacement de ceux qu'on dénommera bientôt les « réfractaires ». Il les trouve parmi les prêtres qui enseignaient dans les écoles et collèges, et qui presque

tous acceptent de jurer; ainsi que quelques autres religieux parmi les Dominicains, Récollets, et Carmes de la ville.

Le lendemain, 24 janvier il peut écrire au district : *« Nous avons pourvu de notre mieux à la continuation du culte et aux fonctions pastorales dans les paroisses. Mais les anciens fonctionnaires inquiètent les « intrus » et les religieux demandent s'ils jouiront du traitement des curés.*

Dans les jours et les semaines qui suivent le district a fort à faire pour régler les innombrables problèmes consécutifs à ces bouleversements.

Il précise les fonctions des religieux chargés de remplacer les curés : *publier les bans de mariages, donner la bénédiction nuptiale, baptiser, signer les actes de mariage, baptême et sépulture.*

De nombreux conflits naissent quand le curé jureur veut prendre possession du presbytère occupé par le réfractaire généralement soutenu par ses paroissiens.

Il lui faut régler le problème des enfants trouvés jusqu'alors à charge du chapitre d'Arras : ils seront déposés à l'hôpital de l'hôtel Dieu.

Le district assure le paiement du salaire (confortable) des curés qui ont prêté serment : 1 200 livres par an.

Les quelque 500 religieux et religieuses qui vivaient en communauté et qui ont majoritairement décidé de poursuivre leur vie commune ont droit aussi à un traitement. Les 32 carmes chaussés, par exemple, toucheront par an : 1 000 livres s'ils ont plus de 70 ans, et 700 livres pour les plus jeunes, 300 livres s'ils ne sont que « frères ».

Des mois durant le registre du district va se remplir de délibérations consacrées aux requêtes des particuliers impactés par la nationalisation des biens de l'église. D'innombrables artisans, par exemple, ont à faire valoir les factures impayées de travaux effectués dans les propriétés religieuses ; les particuliers titulaires de pensions payées par les couvents et abbayes en réclament le paiement ; le proviseur de l'Université de Douay demande le versement d'une rente de 336 florins due par la ci-devant abbaye Saint-Vaast suite à un emprunt de 600 000 livres enregistré en 1784.

Il appartient désormais au trésor public d'acquitter ces dettes devenues nationales.

D'autres événements vont marquer les mois à venir et notamment le 16 mars 1791, l'élection du premier évêque constitutionnel et en juin celle des curés. Nous y reviendrons.

Christian Lescoreux

**Le 12 juillet 1790 l'Assemblée décrète la « constitution civile du clergé » au terme de laquelle les ecclésiastiques, toucheront désormais un traitement de l'Etat, à la condition de prêter serment de fidélité à la Nation, à la loi et au roi » Le roi donna son accord, mais le pape Pie VI et le haut clergé ordonnèrent de refuser ce serment. C'est à la date du 23 janvier 1791 que débutèrent les prestations de serment. Environ la moitié des 60 000 ecclésiastiques séculiers du royaume refusa de jurer; dans le Pas-de-Calais il y eut beaucoup plus de « réfractaires » que de « jureurs ».*

Office Culturel d'ARRAS (61, Grand'Place)

VENDREDI 4 AVRIL 2014

à 18 h 30

LA MORT DE DANTON

Spectacle créé par la Compagnie

« A Livre Ouvert »

d'après le drame de Georg Büchner

Soirée organisée par les Amis de Robespierre (ARBR)

Entrée libre

A partir d'extraits de cette pièce, les comédiens d'A LIVRE OUVERT nous font revivre avec le talent qu'on leur connaît les heures pathétiques qui ont précédé, il y a juste 220 ans (le 5 avril 1794) l'épilogue de l'affrontement dramatique entre les deux plus grands personnages de la Révolution.

Georg BÜCHNER, poète et romancier allemand, né près de Darmstadt en 1813, mort prématurément à Zurich en 1837. Il a écrit la Mort de Danton à 22ans.

Pamphlétaire, et agitateur politique, traducteur de Victor Hugo, ce météore de la littérature sut analyser et exprimer avec une parfaite lucidité les bouleversements et le désarroi du monde dans lequel il vivait.

Dans LA MORT DE DANTON, Büchner limite l'action du drame aux quelques jours qui séparent l'attaque de Robespierre contre les modérés, le 30 mars 1794, et l'exécution de Danton, le 5 avril.

La succession des faits évoqués dans le drame correspond à la réalité historique. Seule l'entrevue de Robespierre et Danton ne repose sur aucun texte.

Büchner a cité de larges extraits des discours implacables de Robespierre, mais il n'a pas essayé de le rendre sympathique en édulcorant ses sentiments de haine envers son grand ennemi, lequel l'a blessé cruellement en l'accusant d'hypocrisie. Büchner n'a pas écrit une pièce à thèse, les faiblesses de Danton qui permettent à Robespierre de l'envoyer à la guillotine sont pardonnables humainement mais politiquement fatales.

Un débat « Danton/ Robespierre » toujours d'actualité suivra, auquel vous êtes invité à participer.

A noter sur l'agenda

L'Assemblée Générale de l'ARBR aura lieu le **samedi 17 mai** à Arras et sera suivie d'une *conférence –video-débat sur « le poids de la guerre sur le cours de la révolution »*.

L'Assemblée Générale de l'AMRA (Association pour un Musée Robespierre à Arras) se tiendra le même jour.

Des détails seront donnés dans le N° 88 de l'Incorruptible.

Dans le cadre du Salon du livre et d'expression populaire d'Arras, **Valère Starazelski** viendra présenter son dernier ouvrage *L'adieu aux rois* le **vendredi 25 avril** à l'Office Culturel d'Arras à 18h30 (voir présentation du livre dans le numéro 86 de l'Incorruptible). Un débat suivra, animé par *Colères du Présent*.